



Paris, le 2 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marisol TOURAINE annonce un plan d'action pour renforcer la sécurité des systèmes d'information en santé

L'usage des technologies numériques en santé s'accompagne d'un accroissement des menaces et des risques d'atteinte aux informations conservées sous forme électronique. Pour protéger les systèmes d'information en santé, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a annoncé ce jour un [plan dédié](#). Ce plan énonce les actions prioritaires à mettre en place par les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, les centres de radiothérapie et les centres d'imagerie et de radiologie publics et privés.

Conçu sous la forme d'un échéancier, le plan d'action pour la sécurisation des systèmes d'information appelle notamment ces établissements à disposer d'une cartographie des équipements informatiques régulièrement actualisée, à gérer les comptes utilisateurs ou encore à protéger les accès Internet ou de télémaintenance.

Les Agences régionales de santé (ARS) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) s'assureront sur site de la mise en œuvre effective de ce plan.

Annoncé le 3 octobre dernier dans le cadre de la présentation des mesures visant à [renforcer la sécurité des établissements de santé et des professionnels](#) qui y exercent, ce plan vient compléter les actions déjà mises en œuvre par Marisol TOURAINE pour encourager l'utilisation des technologies numériques en santé, dans un cadre qui garantit la confiance des utilisateurs. Le [programme hôpital numérique](#), le [plan « Territoires de soins numérique »](#), la relance du dossier médical partagé et les [expérimentations de télémédecine](#) en font notamment partie.

La ministre a par ailleurs annoncé, en mai dernier, un plan d'investissement de 2 milliards d'euros dont l'un des volets porte sur le numérique et les systèmes d'information dans les territoires.

« La e-santé est porteuse de promesses fortes, notamment celle d'un système de soins de meilleure qualité, plus sûr et plus efficient. La sécurité est la condition sine qua non de la confiance et de l'acceptabilité de l'innovation pour les patients, comme pour les professionnels. Je souhaite que les établissements de santé prennent toute la mesure de leur responsabilité dans ce domaine et toutes les mesures nécessaires pour garantir leur fonctionnement » a déclaré Marisol TOURAINE.

[Lien vers le plan d'action pour la sécurisation des systèmes d'information](#)

Contacts presse:

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr